

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80
Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Convocations. — Permanence. — Ce que peuvent les Prolétaires.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commissions de Contrôle, du Bulletin, de la Questure. — Délégation à la Mairie. — Statistique. — Elections des Conseillers Prud'hommes ouvriers.

Partie non Officielle. — Appel de la Fédération des Bourses du Travail de France. — Projet de Statuts de Rennes. — Lettre d'Alger. — Toulouse. — Conditions des Patrons et Ouvriers Couvreurs. — Avis de la Chambre syndicale des menuisiers. — Bibliographie.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL — Mardi 22 janvier, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Nomination du Conseil d'Administration.
Projet élaboré par le Comité fédéral des Bourses du Travail de France. — Rapporteur : Le Palmec.

Vente du Bulletin. — Rapporteur : Béty.
Rapport de la Sous-Commission pour l'installation du téléphone.
Révision des Réglements.
Questions diverses.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 29 janvier et mardi 12 février, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 5 Février, à 8 heures du soir.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER — Lundi 21 janvier, à 8 heures du soir.

COMMISSION DU BULLETIN — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

COMMISSION DE PROPAGANDE — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 22 Janvier.

AVIS

Les camarades porteurs de billets de la tombola des mineurs du Bousquet d'Orb sont priés d'en adresser le montant dans le plus bref délai au secrétariat de la Bourse du Travail, afin de le faire parvenir aux intéressés.

6^e Congrès National Corporatif

Nous rappelons à toutes les organisations ouvrières que le Comptendu officiel du 6^{me} Congrès national est en vente au prix de 0 fr. 75 pris à la Bourse du Travail de Nantes ou dans les principales Bourses du Travail de France.

Il forme une belle brochure in-octavo jésus contenant 126 pages de texte.

Ayant fait de grands frais pour l'impression de ce travail complet, nous comptons sur les militants pour la propagation et la vente de cette brochure.

Pour le recevoir franco par la poste, adresser 0 fr. 95 en timbres-poste, au Secrétariat de la Bourse du Travail de Nantes.

PERMANENCE

DU 16 JANVIER AU 20 FÉVRIER

De 8 heures à 10 heures du soir.

16 Janvier Béty	4 Février Isambart
17 — Garnavaux	5 — Leléon
18 — Guérin,ébéniste	6 — Maillet
19 — Guinet	7 — Pouzelgues
21 — Hougward	8 — Rigneau
22 — Lamendé	9 — Tulève
23 — Louis	11 — Béty
24 — Le Palmec	12 — Garnavaux
25 — Lesimple	13 — Guérin,ébéniste
26 — Rochette	14 — Guinet
28 — Desourme	15 — Hougward
29 — Apert	16 — Lamendé
30 — Gougeon	18 — Louis
31 — Guérin,boitier	19 — Le Palmec
1 ^{er} Février Hocmard	20 — Lesimple
2 — Huchel	

Ce que peuvent les Prolétaires

Si les favorisés de l'existence par la fortune bien ou mal acquise voulaient s'unir aux commerçants, aux industriels en participant au développement des efforts de ces derniers, au lieu de jurer, engloutir des sommes colossales dans des spéculations véreuses, dans des Panamas qui ruinent les petites économies, et s'ils mettaient les intérêts nationaux au-dessus des querelles de partis ; ils verraient leurs capitaux doubler, tripler et toujours, et de là l'industrie et le commerce national toujours florissants.

Par suite, le prolétaire ne chômerait jamais que par force, ne se verrait pas mourir de faim en plein régime de liberté, dit-on, lutter contre la misère, descendre malgré lui au dernier échelon social et aller par la suite se faire nourrir dans les prisons.

Les citoyens qui depuis des années ont en main les destinées de notre pays ont oublié, tout en faisant de certaines lois assez libérales, de se solidariser avec les producteurs en général, ils ne veulent pas croire que leurs intérêts, leur honneur et leur gloire ne dépendent que de la volonté nationale. Ils ne veulent pas croire que la classe laborieuse est seule capable d'assurer les richesses de la nation, sa splendeur devant l'univers, en montrant au monde entier ce que peut un peuple uni travaillant ensemble et par des intérêts et bénéfices communs empêchant par cette union les ruines publiques, imposant le respect par son attitude.

Mais malheureusement, nous sommes loin d'avoir atteint ce but. Les législateurs liés à des associations insatiables de l'or leur disent : Nous voulons être les maîtres absolus, nous ne voulons pas que le travailleur connaisse la façon dont on le vole. Il faut qu'il végète, qu'il reste malheureux pour rester les maîtres. Alors. Oh alors ! Il devient impossible de faire de bonnes lois sociales, on ne peut plus équilibrer le budget, la dette publique augmente toujours, les impôts progressent, l'argent

premier numéro de leur journal et divers renseignements au sujet du 7^e Congrès national.

Colombe dit qu'il n'a pas reçu le numéro annoncé.

Lecture des mandats de pouvoir donnés aux citoyens Maillet pour la Fédération des chemins de fer et Tulève pour la Fédération métallurgique au Conseil national ouvrier.

Lettre de la librairie Marpon et Flammarion demandant le prix de l'abonnement au *Bulletin*.

A ce sujet une discussion s'engage à la suite du vote du Comité général qui a diminué le prix du numéro.

Plusieurs propositions sont faites. Il est décidé qu'un projet serait soumis au Comité général. Le citoyen Bély est nommé rapporteur.

Hougmand et Bély annoncent que leurs syndicats ont décidé de prendre chaque mois un certain nombre de numéros.

Questionnaire de l'*Office du Travail*. Le secrétaire général est chargé de répondre.

L'ordre du jour appelle la réglementation de la permanence du soir.

Le Palmec dit qu'il y a quelque chose de bien plus sérieux que la permanence, c'est l'installation du téléphone. Il regrette que cette question soit restée lettre morte. Il demande à ce qu'elle soit reprise sérieusement et avec énergie.

Une discussion assez longue et toute courtoise s'engage entre Le Palmec, Tulève, Garnavaux, Colombe et Apert. Il en résulte la nomination d'une sous-commission de trois membres qui devra établir un devis des frais que l'installation nécessiterait, le soumettre à l'approbation du Comité général et le présenter ensuite à l'Administration municipale.

Les trois membres de cette sous-commission sont : Garnavaux, Le Palmec et Apert.

Sont nommés membres de la sous-commission des finances : Guérin, des boitiers, Louis, Tulève.

Pour la nomination de la Commission du travail et de statistique, Tulève demande le renvoi à la prochaine réunion. (Adopté.)

Au sujet de la révision des règlements, Tulève demande que l'on fasse un nouvel essai de celui qui existe en engageant les commissions à fonctionner régulièrement, afin de ne pas jeter de perturbation dans le fonctionnement de la Bourse.

Le Palmec ne partage pas cet avis et demande la discussion à la prochaine réunion du Comité général. (Adopté.)

La Commission fixe l'ordre du jour du Comité général.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire, D. COLOMBE.

COMMISSION DE CONTROLE

Réunion du 14 Janvier

Présent : Malleville.

Absents : Branchu, Dudot, Guinet et Martin.

Excusé : Ribrac.

La séance est ouverte à 9 heures.

Le citoyen Malleville étant seul à la réunion, assisté du secrétaire général, il pro-

cède au tirage au sort des deux membres sortants au mois de mars. Le sort désigne Dudot et Malleville. Les deux sortants au mois de mai sont Branchu et Ribrac.

Les citoyens Malleville et Dudot prendront le tour de rôle et devront assister à la réunion de la Commission exécutive du 15 janvier.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

MALLEVILLE.

COMMISSION DU « BULLETIN »

Réunion du 12 Janvier

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Présents : Branchu, Le Biboul, Maillet, Portais, Tulève.

Après lecture de différents articles, il est décidé de leur impression dans le *Bulletin de la Bourse du Travail*.

Un rapport non officiel sur l'Exposition ouvrière de Lyon, adressé par le citoyen Riou, est renvoyé à son auteur, la Commission ne jugeant pas à propos son insertion.

Le citoyen Branchu remplira les fonctions de secrétaire de la rédaction

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le secrétaire : BRANCHU

QUESTURE

Réunion du 13 Janvier

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 du matin.

Sont présents : Brault, Desourme.

Absents : Bras, Juguet, Peneau.

Excusé : Bély.

Il est procédé au tirage au sort des trois membres sortants au mois de juin. Le sort désigne les camarades Brault, Desourme et Peneau.

Prenant leur tour de rôle, Brault et Desourme assisteront à la réunion des chemins de fer le 16 courant, et Peneau et Bély seront de service à la prochaine réunion du Comité général.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

Le secrétaire : DESOURME.

RAPPORT

de la délégation de la Bourse du Travail à la réception municipale du 1^{er} janvier 1895.

Citoyens,

La Commission exécutive, se conformant à la décision prise l'an dernier de se rendre à la réception municipale, et ce dans l'intérêt de la Bourse du travail, et des organisations ouvrières nantaises, nomma une commission de trois membres.

La délégation nommée à cet effet avait reçu le mandat de faire ressortir aux yeux de l'administration l'exiguïté du local et l'insuffisance de la subvention.

Le citoyen Tulève prend la parole et, après la formule d'usage, explique à M. le

le maire que, dans le courant de l'année, plusieurs délégations se sont présentées à lui, demandant chaque fois l'agrandissement du local qui devient de plus en plus insuffisant, puisque, au début de la Bourse du travail, vingt-deux syndicats seulement y étaient adhérents ; aujourd'hui, cinquante-six organisations ouvrières sont groupées autour de notre institution : la plupart des syndicats sont obligés d'avoir leur siège au-dehors, ce qui cause un préjudice considérable au développement du groupement syndical.

Nous insistons particulièrement sur ce fait qu'une somme de 50 francs seulement empêcha les pourparlers d'agrandissement d'aboutir, et que nous avons vu là plutôt un obstacle de l'administration qu'une question pécuniaire que les syndicats auraient certainement aplanie.

Après avoir montré le fonctionnement du bureau de placement gratuit des ouvriers et ouvrières, appuyé sur l'économie qui en résulte, puisque plus de six mille travailleurs ont été placés par les soins de la Bourse du travail : il en est résulté un profit de près de 7,000 francs qui est entièrement à l'avantage des ouvriers placés.

Nous demandons, après l'énoncé de ces chiffres, une augmentation de notre subvention, pour l'exercice prochain, qui nous permettra d'étendre les services de la Bourse, car les frais croissent avec l'importance que prend chaque jour notre institution.

M. le maire nous répond que la question du local a déjà préoccupé l'administration, qu'elle allait être reprise pour, cette fois, la faire aboutir.

Quant à l'augmentation de la subvention, l'administration va la mettre à l'étude l'examiner avec soin, et nous pouvons compter sur la bienveillance de la municipalité.

Nous avons pris acte des paroles de M. le maire, en assurant l'administration que la Bourse saurait continuer à mériter sa confiance.

Notre mission est terminée. Maintenant ce ne sont plus des promesses banales faites en parlote particulière, la publicité ayant été donnée à nos justes demandes, c'est à la Bourse du travail à faire maintenant que ces promesses ne restent plus sans effet.

Le rapporteur, TULÈVE.

PENSÉES

Jamais il n'y aura ni justice, ni ombre d'égalité sur la terre tant que pour payer l'imposition, il faudra que l'un donne le quart du pain qui fait sa subsistance, tandis que l'autre en sera quitte pour avoir un valet de moins.

LAZARE CARNOT.

Si vous souffrez que les gens du peuple soient mal enseignés et corrompus dès l'enfance, et si vous les punissez lorsqu'ils sont devenus des hommes pour des crimes dont ils ont, pour ainsi dire, sucé le germe avec le lait, disons que la société fabrique des criminels pour le plaisir de les châtier.

THOMAS MORE.

STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail dans le 4^e Trimestre 1894

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis	»	1	»	<i>Report</i>	168	292	155	<i>Report</i>	211	439	194
Ajusteurs	»	5	»	Granitiers.....	»	1	»	Typographes....	»	3	»
Agents d'assurés ..	2	2	2	Grillageurs.....	»	1	»	Valets de chamb. »	»	»	»
Boîtiers.....	»	»	»	Horlogers.....	»	»	»	Voiliers.....	»	»	»
Bouchers.....	»	»	»	Imprimeurs	»	1	»	Voyageurs-com..	»	»	»
Boulangers.....	33	33	33	Jardiniers.....	»	3	»	Totaux	211	442	194
Bourreliers.....	»	1	»	Limeurs en voit. »	»	1	»	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Brossiers.....	»	»	»	Lithographes....	1	1	1	Boulangers.....	494		
Camonniers.....	1	15	1	Maçons.....	»	2	»	Coiffeurs (extra).	66		
Carcassiers.....	»	»	»	Maitres d'hôtel.. »	»	»	»	Divers.....	45		
Carriers.....	4	2	1	Manœuvres ou				Total.....	515		
Carrossiers.....	»	»	»	hommes de p..	15	36	12	DAMES			
Chaisiers.....	»	»	»	Maréchaux.....	»	»	»	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Chandeliers.....	»	»	»	Menuisiers.....	9	35	8	App. p. le comm.	»	»	»
Chauff.-mécanic..	»	4	»	Merciers.....	»	»	»	— tailleuses...	7	4	4
Charrons.....	»	3	»	Modeleurs.....	2	2	2	Bonnes à tout faire	13	38	12
Chapeliers.....	»	»	»	Mouleurs.....	2	4	2	Bonnes d'enfants.	»	3	»
Charpentiers.....	1	5	1	Mousses.....	»	1	»	Comptables	»	1	»
Chaudronniers...	»	3	»	Ouv. en voitures.	»	»	»	Concierges.....	»	»	»
Chimistes.....	»	»	»	Palfreniers.....	»	»	»	Couturières.....	6	5	4
Comptables.....	»	3	»	Passementiers...	»	»	»	Cuisinières.....	»	13	»
Cochers.....	»	7	»	Pâtisseries.....	»	»	»	Dames de comp..	»	»	»
Coiffeurs.....	»	»	»	Paveurs.....	1	3	1	Domestiques....	»	»	»
Concierges.....	»	1	»	Peintres.....	1	9	1	Factrices.....	»	4	»
Confiseurs.....	»	»	»	Photographes...	»	»	»	Femmes de cham.	»	10	»
Cordiers.....	»	»	»	Plâtriers.....	1	2	1	Fileuses.....	»	»	»
Corroyeurs.....	»	4	»	Plombiers-zing..	3	6	3	Gardes-Malades..	»	»	»
Cordonniers.....	»	1	»	Raboteurs.....	»	»	»	Lingères.....	»	4	»
Cuisiniers.....	»	2	»	Relieurs.....	»	»	»	Mécaniciennes...	»	»	»
Courantins.....	2	12	2	Riveurs.....	1	1	1	Ménagères.....	1	28	1
Couteliers.....	»	»	»	Savonniers-huil..	»	»	»	Nourrices.....	»	»	»
Couvreurs.....	107	106	102	Serruriers.....	1	19	1	Ouvrières de fab.	»	»	»
Domestiques.....	»	»	»	Sciieurs-mécan. et	1	1	1	Piqueuses.....	»	7	»
Doreurs.....	»	1	»	mont. en caisse.	1	1	1	Tailleuses.....	»	6	»
Ebénistes.....	6	22	6	Sculpteurs.....	»	1	»	Tapissières.....	»	»	»
Electriciens.....	»	»	»	Sténographes...	»	1	»	Bonne de restaur ^t	1	1	1
Empl. de Comm.	»	9	»	Surveillant.....	»	1	»	Totaux	28	124	22
Ferblantiers.....	»	3	»	Tailleurs d'habits.	»	»	»				
Forgerons.....	4	14	4	Tailleurs de pierre	»	»	»				
Frappeurs.....	2	3	2	blanche.....	»	»	»				
Galochiers.....	»	»	»	Tapissiers.....	3	6	3				
Gard. de prop... »	»	»	»	Teinturiers.....	»	»	»				
Garçons de café..	1	2	1	Terrassiers.....	»	1	»				
— magasins.....	»	18	»	Tonneliers.....	»	1	»				
— d'hôtels.....	»	6	»	Tourn. sur bois..	»	»	»				
— épiciers.....	»	1	»	Tourn.-robinett..	»	»	»				
Garç. march. vins	»	2	»	Tourn.-s. métaux.	2	6	2				
Garçons d'écurie.	»	1	»								
<i>A reporter..</i>	<i>168</i>	<i>292</i>	<i>155</i>	<i>A reporter..</i>	<i>211</i>	<i>439</i>	<i>194</i>				

Nous ne reviendrons pas sur les détails que nous donnions l'année dernière à cette même place ; l'exploitation des placeurs est toujours la même et, d'un autre côté, nous devons constater la mauvaise volonté des maisons bourgeoises à venir chez nous chercher les employés dont ils ont besoin. Ceci est dû à deux causes. D'un côté, les corporations les plus intéressées et surtout les femmes, sont les plus rebelles au groupement, et les ouvriers et ouvrières se figurent qu'ils n'ont aucun droit aux avantages de la Bourse du Travail qui fait le placement entièrement gratuit ; ceci est une erreur complète que partout nous cherchons à détruire, mais qui, malheureusement, est propagée par des gens soudoyés pour cette vilaine besogne.

Ensuite, le manque d'argent nous empêche de faire, près des maisons de commerce et d'industrie, la réclame nécessaire pour bien faire connaître le but de notre

institution. Le téléphone nous manque et nombre d'honorables commerçants nous ont répété, à maintes reprises et particulièrement les boulangers, que cela leur serait d'une grande utilité pour pouvoir avoir toujours sous la main le personnel fixe ou flottant dont ils ont besoin.

C'est pourquoi nous continuons toujours nos démarches près de la Municipalité, afin d'obtenir l'augmentation de notre subvention, qui nous permettra de combler toutes ces lacunes regrettables au point de vue du patron et de l'ouvrier.

Ceci dit, arrivons aux chiffres :

L'année dernière, il a été fait à la Bourse du Travail 695 offres d'emploi d'hommes, 2,036 ouvriers sont venus offrir leurs bras et 579 ont été placés.

Pour les femmes, les offres ont été de 99, les demandes de 462, et 72 de ces ouvrières ont été placées par nous.

En outre du placement définitif, il a été envoyé en journées 5,008 ouvriers.

D'après le tableau fourni (*janvier 1894*), il en est résulté un bénéfice pour les travailleurs de 2,773 fr. 50 pour l'année 1893, auquel nous allons ajouter celui de l'année 1894.

Comme pour l'année précédente, nous ne tenons aucun compte des nombreuses corporations qui passent directement sous la coupe des bureaux de placement, nous ne nous occupons que des boulangers et des coiffeurs, qui sont adhérents à notre institution et des femmes. Et pourtant, un grand nombre de garçons de cafés, d'hôtels, de restaurants, cuisiniers, etc., ont été placés par nous, mais nous n'en tenons pas compte.

Année 1894

Hommes

Boulangers : 163 placés à 4 fr...	652	»
— 2947 journées à 0,25.	736	75
Coiffeurs : 53 placés à 1,50...	79	50
— 132 extra à 0,25...	33	»
Divers : 73 journées à 0,25.....	18	25

Femmes

552 inscriptions à 0,50.....	276	»
90 placées à 3 fr.....	270	»

Total..... 2.065 50

Année 1893..... 2.773 50

— 1894..... 2.065 50

Total général... 4.839 »

Nous répétons ce que nous disions l'année dernière :

« Que serait-ce donc si les cuisiniers, les garçons de café, limonadiers, etc., étaient groupés sous notre bannière ? Ce sont eux qui y sont le plus directement intéressés. Nous ne doutons pas qu'ils y viennent un jour. »

Ceci est à désirer.

Pour terminer, disons qu'il s'est tenu à la Bourse du Travail 591 réunions, sans compter celles nécessitées par les importantes grèves des chapeliers, des mouleurs, des fournitures militaires, des couvreurs et des ouvrières fileuses de la maison Rouxel, ainsi que des nombreuses commissions de la Bourse du Travail qui lui assurent sa vitalité.

ÉLECTIONS

DES

Conseillers prud'hommes ouvriers

Le 23 décembre dernier, les travailleurs nantais étaient convoqués pour élire leurs conseillers prud'hommes.

Ces élections devaient avoir une importance très grande, car il s'agissait de renommer les citoyens qui, soucieux de prendre la défense des travailleurs, n'avaient pas hésité à donner, quelque temps après les élections complémentaires du 16 avril 1893, leur démission collective, pour protester contre la présidence patronale.

En plus, un conseiller ouvrier, qui se cramponne d'une façon désespérée à son siège de vice-président, avait été jugé par le comité de vigilance indigne de rendre plus longtemps la justice, et un ordre du jour avait été voté invitant les conseillers à s'abstenir de siéger lorsque le tour de rôle les mettait en présence de cet individu.

Pour ces raisons, le devoir des électeurs était tout tracé aux candidats respectueux du mandat à eux confié, leur réélection était assurée à l'unanimité, et c'est ce qui fut fait.

Les citoyens Mariot, Tessier, Plantard et Gautret furent élus à la presque unanimité.

Dans la première catégorie, le citoyen Emery ne se reportant pas, le citoyen Dudot fut proclamé candidat par le comité de vigilance et élu à l'unanimité, moins une voix.

Pour la 2^e catégorie, les citoyens Mariot et Tessier, passent à la majorité contre 15 voix divers.

La 3^e catégorie avait comme conseiller sortant M. Grellier, surnommé le doyen des conseillers prud'hommes ouvriers; nous avons jugé bon, vu son grand âge, de le mettre à la retraite, estimant avec raison (et les électeurs ont été de notre avis) qu'il ne pouvait plus avoir la vigueur nécessaire pour résister à certaines suggestions patronales. A ce sujet, il nous revient une manière de faire de ses bons amis les patrons, qui donne bien la mesure de leur bon cœur. Ces messieurs s'étaient cotisés pour faire imprimer un certain nombre de bulletins de vote au nom de M. Grellier, seulement au lieu de laisser leur collègue dormir jusqu'à l'heure du dépouillement, ils l'ont chargé d'aller lui-même distribuer ses bulletins à la porte de la section de vote. Leur générosité n'avait pas dépassé l'impression!

Le comité ayant présenté le citoyen Desille, raffineur, il est élu à l'unanimité, moins une voix et deux bulletins nuls. Dans cette catégorie, le candidat était toujours élu par 5 voix!!!

Pour la 4^e catégorie, la Chambre syndicale des sculpteurs avait choisi le citoyen Limonnier en remplacement du citoyen Lodéo, patronné par le Comité de vigilance, il est élu avec le citoyen Plantard à la presque unanimité.

La 5^e catégorie avait pour candidat le citoyen Gautret, démissionnaire sortant. Nous avons cru que pour cette élection comme pour les autres aucun compétiteur ne se présenterait. Il n'en a pas été ainsi. Lors de la présentation des candidats au Comité de vigilance, un candidat nous fut présenté par la corporation des chapeliers, le citoyen Paon, délégué de sa corporation au Comité. On fit observer au camarade Paon que le citoyen Gautret ayant toujours rempli fidèlement son mandat, le Comité avait le devoir absolu de le porter de nouveau sur sa liste. On procéda à un vote, 13 voix seulement furent données au citoyen Paon.

Malgré ce vote, le citoyen Paon, passant outre à la décision d'un Comité dont il était membre, n'a pas craint de se porter

candidat quand même, et, pour cette besogne peu conforme à la discipline qui a toujours animé le Comité de vigilance, il était allé trouver la corporation des tonneliers qui n'est pas adhérente à notre institution, quêtant les suffrages de ses camarades. Cette manœuvre inqualifiable n'a pu résister à notre discipline: 3 voix seulement ont répondu à son appel (sans doute la sienne était du nombre) contre 168 voix au citoyen Gautret. Pour une veste, elle est de mesure.

Dans la 6^e catégorie, M. Viaud, candidat conseiller sortant, avait toujours refusé de reconnaître la volonté des électeurs représentés par le Comité, refusé de faire cause commune avec ses collègues démissionnaires, préférant sans doute la société des patrons à celle des ouvriers ses commettants; aussi avons-nous tenu à lui donner, en le rendant à la vie privée, le temps de cultiver tout à aise son goût passionné pour la fêrule patronale.

Le citoyen Boursier, candidat de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers, a été élu par 32 voix contre 15 voix à M. Viaud et 7 voix à un monsieur Dupé, distillateur envoyé par son patron et qui a vraiment été dupé.

Nous pouvons dire, maintenant que nous avons examiné sommairement ces élections, que les idées de discipline ouvrières commencent à prendre corps dans notre ville, et que la victoire qui a couronné les efforts de près de deux années de luttes, doit être un encouragement pour les indifférents à venir grossir les rangs des militants, et nous assurer, dans un avenir prochain, le triomphe de notre émancipation. Emancipation qui ne peut et ne doit être que l'œuvre de tous les travailleurs.

M. TULÈVE.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES ouvriers

<i>1^{re} catégorie</i>	
Dudot, tapissier.....	139 voix, élu
Gautret, typographe.....	1 —
Nuls ou blancs :	2
<i>2^e catégorie</i>	
Mariot, tourneur.....	460 voix, élu
Tessier, modeleur mécanicien.....	462 — élu
Nuls ou blancs :	15
<i>3^e catégorie</i>	
Desille, raffineur.....	43 voix, élu
Arcouët.....	1 —
Nuls ou blancs :	2
<i>4^e catégorie</i>	
Plantard, menuisier.....	752 voix, élu
Limonnier, sculpteur.....	737 — élu
Divers.....	8
Nuls ou blancs.....	5
<i>5^e catégorie</i>	
Gautret, typographe.....	168 voix, élu
Paon, chapelier.....	3 —
Nuls ou blancs :	4
<i>6^e catégorie</i>	
Boursier, boulanger.....	32 voix, élu
Dupé, distillateur.....	7 —
Viaud, boulanger.....	15 —
Nuls ou blancs :	2

PARTIE NON OFFICIELLE

Fédération des Bourses du travail de France

Aux Bourses du travail, fédérations, syndicats et groupes corporatifs divers

Paris, le 4 janvier 1895.

Camarades,

Votre comité fédéral vous communique le projet de loi relatif à la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail, que le Congrès de Lyon l'avait chargé de préparer. Il vous prie d'en bien vouloir faire l'étude de concert avec les organisations adhérentes à votre Bourse et de lui envoyer dans le plus bref délai les modifications qu'il vous aura paru utile d'y introduire.

Néanmoins, il a pour devoir de vous rappeler qu'une réaction puissante et sans scrupules voit avec colère les progrès croissants du mouvement ouvrier, et ne cherche qu'une occasion d'endiguer le courant syndical. Cette occasion, quelle sera-t-elle? Nous l'ignorons; mais n'est-il pas à craindre que nos ennemis ne la trouvent dans une demande prématurée de la loi de révision du 21 mars 1884?

Vous apprécierez, camarades, la valeur de cette observation. Notre crainte est peut-être excessive, mais les événements lui donnent au moins une apparence d'exactitude, et, dès lors, devons-nous exposer imprudemment le peu de libertés que nous avons conquises?

A vous de décider souverainement s'il est opportun de livrer à l'arbitraire gouvernemental (d'autant plus rude qu'il se sent plus menacé) le sort de nos associations syndicales.

Salut et solidarité.

Pour le comité fédéral et par ordre :

Les secrétaires,

R. CORDIER, 27, rue Pastourelle, délégué de la Bourse de Béziers;

F. PELLOUTIER, délégué de la Bourse de Saint-Nazaire.

Projet de loi sur la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail.

Article 1^{er}. — Lorsque plusieurs Syndicats ouvriers d'une même localité en feront la demande à leur municipalité, celle-ci sera tenue de mettre à leur disposition une Bourse du travail. Elle devra leur accorder une subvention annuelle, afin d'en assurer le fonctionnement.

Dans les localités où il n'existe qu'une industrie, les ouvriers syndiqués de cette industrie obtiendront également la création d'une Bourse du travail.

Art. 2 — Les Bourses du travail doivent comprendre des bureaux pour les Fédérations de métiers et parties similaires; chambres syndicales et groupes ouvriers; des salles pour leurs réunions et assemblées générales, pour une bibliothèque et des cours professionnels et de science sociale.

Art. 3. — Les Bourses du travail ont pour but de faciliter aux organisations ouvrières le placement gratuit des ouvriers et employés des deux sexes, l'établissement de statistiques sur tout ce qui concerne le travail et ses rapports avec le capital, et l'étude des questions corporatives et économiques.

Elles jouiront de la personnalité civile.

Art. 4. — Les Bourses du travail pourront librement se concerter et se grouper en Fédérations.

Art. 5. — Les Bourses sont dirigées et administrées par un Comité général composé de délégués de chaque organisation adhérente.

Le Comité général nomme ses secrétaires, trésoriers, archivistes, bibliothécaires, et une Commission exécutive.

Art. 6. — Les Bourses du travail ne pourront être dépossédées des avantages que leur accorde l'article 1^{er}, si elles restent conformes aux prescriptions de la présente loi et de celle du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Art. 7. Les municipalités ont la faculté d'établir pour leur Bourse du travail un règlement conforme aux prescriptions ci-dessus.

PROJET DE STATUTS

Présentés par la Bourse du Travail de Rennes

(Projet pris en partie sur celui de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire et sur ceux de la Fédération des Chambres syndicales de Brest).

Constitution

Article premier. — Il est constitué une Fédération régionale des Bourses du Travail, Syndicats et Groupes corporatifs existant dans toutes les villes de la région de l'Ouest.

Art. 2. — La région de l'Ouest se compose des onze départements suivants : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Vendée et Manche.

Art. 3. — La Fédération régionale a pour but de réunir et intéresser plus souvent tous les syndiqués de la région dans les mêmes sentiments de solidarité, pour soutenir toutes les revendications des travailleurs, d'y discuter les moyens d'établir un minimum de salaires, arriver à la suppression du marchandage, des amendes, et assurer aussi par tous les moyens les grèves.

Administration

Art. 4. — La Fédération sera représentée par deux délégués des Chambres syndicales, Groupes corporatifs, Bourses du Travail, Unions syndicales adhérents, et constitueront le Comité Fédéral, ils seront nommés pour un an, révocables et rééligibles.

Art. 5. — Le Comité Fédéral nommera parmi ses membres une Commission exécutive et une Commission de contrôle, le siège de la Fédération sera désigné par un vote du Congrès.

Art. 6. — La Commission exécutive comprendra : un secrétaire et un adjoint, un

trésorier et un adjoint, un archiviste, ils sont chargés de l'exécution des décisions du Comité Fédéral.

Art. 7. — La Commission de contrôle sera chargée de veiller et de vérifier tous les comptes, le nombre de ses membres sera fixé par le Congrès, mais son nombre ne sera pas inférieur à sept.

Art. 8. — Les réunions de la Commission exécutive et de la Commission de contrôle sont obligatoires, tout délégué qui manquerait trois fois sans excuse valable serait considéré comme démissionnaire. Les réunions de la Fédération auront lieu tous les mois et plus en cas de besoin.

Grèves

Art. 9. — Il sera établi par les soins de la Fédération une caisse régionale des grèves qui sera alimentée par toutes les Bourses, Syndicats et Groupes fédérés.

Art. 10. — Les Syndicats ou Groupes payeront une cotisation mensuelle de (somme à fixer par le Congrès), et par membre, mais le trésorier de la Fédération n'aura lui en caisse que des *bons* des différents syndicats adhérents, l'argent restant entre les mains des trésoriers des groupes, qui ne devront s'en dessaisir que sur un bon revêtu de la signature de tous les membres de la Commission exécutive et pour les cas de grèves, frais généraux, etc.

Art. 11. — La Commission exécutive publiera tous les mois une statistique des prix des salaires par corporation dans la région, prix des loyers, vivres, etc., enfin tout ce qui concerne la classe ouvrière, ces renseignements seront fournis par les différents syndicats.

Art. 12. — Le Comité Fédéral, autant que possible, devra toujours être avisé aussitôt qu'une corporation aurait l'intention de se mettre en grève, parce qu'il ne faut pas pour leur réussite plusieurs grèves en même temps, la caisse n'y suffirait pas, tandis que bien organisés on est sûr du succès.

Le Secrétaire de la Bourse du Travail,
E. JAN.

Rennes, le 12 janvier 1895.

ALGER

Nous recevons de la *Chambre Syndicale des Tailleurs d'habits* d'Alger, la lettre suivante que nous recommandons à l'attention des intéressés :

« Alger, le 5 janvier 1895.

» Citoyen Secrétaire,

» Au nom de la Chambre Syndicale des Tailleurs d'habits de la ville d'Alger et de tous les ouvriers en général, nous venons vous prier de bien vouloir prendre en considération nos revendications et de leur donner la plus large publicité possible, cela dans l'intérêt des Tailleurs algériens et plus encore pour ceux de France.

» Voici les motifs :

» La Chambre Syndicale des Tailleurs d'habits, ayant dans son sein la majorité des meilleurs ouvriers d'Alger, a décidé de former un tarif unique et de le faire ac-

cepter. La plus grande partie des maisons d'Alger ont accepté et signé.

» Mais, certains patrons, mêmes signataires, étant obligés de payer ledit tarif, cela ne fait plus leurs comptes d'exploiteurs, et ils n'ont rien trouvé de mieux que d'aller chercher des ouvriers en France.

» C'est, d'après ces décisions malhonnêtes de leur part, que nous faisons appel à votre vigilance, à seule fin de mettre en garde tous les camarades de France, soit par la voie des journaux ou par tous autres moyens à votre portée.

» Faites surtout savoir aux camarades tailleurs qu'en venant à Alger, ils viendraient augmenter le chômage et la misère; car ici ce ne sont pas les ouvriers qui manquent, mais bien le travail.

» Si, au cas contraire, quelques ouvriers étaient tentés par les promesses des patrons, qu'ils ne viennent que dans de bonnes conditions et avec des engagements.

» Les loyers et les vivres sont fort chers et le travail peu payé. Nous considérons qu'en mettant en garde les camarades de France, nous faisons acte d'humanité et de solidarité.

» Comptant que vous voudrez bien nous aider dans notre tâche,

» Recevez nos saluts fraternels.

» Pour le Syndicat et par ordre :

» Le Secrétaire : L. SAINT. »

TOULOUSE

Le 31 décembre, dans une réunion publique tenue à la Bourse du Travail, les citoyens Lion et Bès, délégués au 6^e Congrès national, rendaient compte de leur mandat.

Dans le *Bulletin officiel de la Bourse du Travail* de Toulouse, qui rend compte de cette réunion, nous lisons le passage relatif en faveur de la *grève générale* et nous constatons une fois de plus l'enthousiasme avec lequel le vote du Congrès a été accueilli.

Après la lecture du rapport des citoyens Lion et Bès, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les travailleurs toulousains, réunis à la Bourse du Travail le 31 décembre 1894 pour entendre le compte rendu du mandat de leurs délégués au Congrès de Nantes, félicitent les citoyens Lion et Bès pour les votes qu'ils ont émis au dit Congrès, notamment sur la grève générale ;

» Engagent tous les travailleurs à venir grossir les rangs de l'armée syndicale, de façon à pouvoir lutter avantageusement contre la rapacité patronale dont les victimes augmentent tous les jours.

» Vive l'union des Syndicats ouvriers !

» Vive l'émancipation ouvrière ! »

Nous rappelant le concours précieux qui nous a été apporté au Congrès par les camarades Lion et Bès, nous ne pouvons que joindre nos félicitations à ceux de nos vaillants frères de lutte de Toulouse.

Comme il n'y a que très peu pour chacun, celui qui a beaucoup est évidemment dans l'injustice, détenant ce qui est enlevé aux autres.

LE PÈRE GRATRY.

CONDITIONS

Arrêtées entre les délégués patrons et ouvriers de la corporation des couvreurs.

Art. 1^{er}. — En toutes saisons, le prix de l'heure est fixé à cinquante-cinq centimes.

Art. 2. — La prime pour l'assurance contre les accidents sera payée intégralement par les patrons, sans aucune retenue sur le salaire de l'ouvrier.

Art. 3. — Pour les travaux de campagne, qui obligent l'ouvrier à coucher en dehors de chez lui, il sera alloué un franc de déplacement par journée de présence à ladite campagne, fêtes et dimanches compris, ainsi que les jours de départ et d'arrivée. Les voyages sont à la charge du patron, plus un voyage tous les mois, aller et retour.

Art. 4. — La durée du travail commencera à heure dite, dès la rentrée aux chantiers ou aux magasins, dans la limite de l'octroi et se terminera le soir à heure dite; les échafaudages devront être rentrés.

Art. 5. — Tout ouvrier que le travail obligera à sortir des limites de l'octroi devra être arrivé à ces limites pour l'heure de fin de journée, lorsqu'il n'aura pas d'équipages à rendre aux magasins; dans le cas contraire, les équipages devront être rendus à l'heure de fin de journée.

Durée de la journée

Art. 6. — Du 1^{er} décembre au 1^{er} février, la journée sera de huit heures;

Les mois de février et novembre, neuf heures;

Les huit autres mois de l'année, dix heures.

Les repas se prendront toujours de onze heures à midi.

Art. 7. — Le travail du dimanche et les heures supplémentaires restent facultatives.

Art. 8. — La présente convention recevra son application à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt quinze.

Fait triple à Nantes, le 1^{er} janvier 1895.

Les délégués patrons :	Les délégués ouvriers :
Hidier	G. Isambart
J. Brasseul	E. Le Page
Reffé Sarrien	E. Boistier
Trémelot	Allain
J. Guitton	G. Florant
A. Robin	

Vu et approuvé par nous, Président du Conseil des Prud'hommes.

Nantes le 2 janvier 1895.

G. TALVA.

Déposé aux archives du Conseil des Prud'hommes de Nantes, le 2 janvier 1895.

Le Secrétaire :
POT

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE

Nous recommandons à l'attention de tous ceux qui veulent s'instruire la lecture de la brochure de notre camarade Marpeaux, de la Bourse du Travail de Dijon, intitulée : *L'évolution naturelle et l'évolution sociale*.

Ce petit chef-d'œuvre, qui découle de la doctrine de Darwin, contient 128 pages de texte serré et est en vente à la Bourse du Travail, au prix de 0 fr. 50.

En vente également le compte rendu officiel du Congrès de Paris 1893. Prix : 0 fr. 50.

Et le compte rendu du 3^e Congrès national de la métallurgie, tenu à Saint-Etienne les 12, 13 et 14 juillet 1894. Prix : 0 fr. 30.

AVIS

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments de Nantes

La Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments de Nantes informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition le tarif de façon des travaux de menuiserie, convenu avec le syndicat des entrepreneurs de menuiserie, le 28 mai 1894, au prix de 0,40 centimes, pris à son siège, et de 0,45 centimes franco, sur demande affichée et contenant le prix du tarif en timbres-poste.

Les Chambres syndicales d'ouvriers menuisiers qui lui en feront la demande, et qui voudront bien envoyer le leur en échange, le recevront gratuitement.

S'adresser au secrétaire du syndicat, au siège social, 12, place Bretagne, Nantes.

Délégation ouvrière de Paris à l'Exposition de Lyon 1894

Rapport du délégué de la menuiserie sur l'Enseignement professionnel, l'Exposition ouvrière, les Sociétés coopératives de production et divers exposants, par J. Genty, menuisier, membre de l'Union Syndicale des ouvriers menuisiers de la Seine, brochure de 48 pages in-16 Jésus, 25 centimes franco.

S'adresser au citoyen J. Genty, 104, rue Ordener, Paris.

Les camarades de Nantes qui en désiraient un exemplaire trouveront ce rapport, au prix de vingt centimes, à la Bourse du Travail, ou au siège au Syndicat des ouvriers menuisiers en bâtiments, 12, place Bretagne, Nantes.

COMPTE-RENDU

des Travaux du 3^e Congrès du Bâtiment,

Organisé sous les auspices de la Fédération nationale des corporations ouvrières du Bâtiment, tenu à Nantes les 13, 14, 15 septembre 1894, brochure in-8^o de 54 pages, 20 centimes franco.

Adresser les demandes au citoyen J. Blanchart, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment, 18, rue de Flandres, Nantes.

Prime à nos lecteurs

STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ

Le journal *Le Grand Sténographe* fondé en 1879, publié en sténographie-Duployé dans le format des plus grands journaux politiques, vient de faire paraître un numéro spécial, *Numéro-méthode*, qui publie à sa quatrième page, un cours de sténographie-Duployé sur un plan tout nouveau et si simple que des enfants peuvent, après une heure d'étude, lire ce journal comme tout autre et écrire en sténographie. Ce numéro qui se vend un franc sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande à M. Léon Petit, directeur gérant, 166, rue Lafayette, Paris. Il est réservé une prime spéciale aux personnes qui formuleront leur demande en sténographie-Duployé. Ajoutons que près de 500 conseils municipaux ont honoré cette publication de leur souscription en faveur des bibliothèques communales.

Les professeurs du comité se tiennent à la disposition de MM. les maires qui désiraient que l'exposé de la sténographie française Duployé fût fait, sur place, dans leur commune. A cet effet le journal déléguera sur demande un de ses correspondants de canton. Les frais sont à la charge du journal.

Voilà de la bonne décentralisation à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir. Nous ne pouvons que féliciter de ses efforts et de ses constants sacrifices la *Société des amis de l'instruction*.

Le Gérant : D. COLOMBE

Réparations de Meubles — Menuiserie diverses

TRAVAIL A FAÇON

Affutage de Scies en tous Genres

MARCEL TULEVE

Modeleur-Mécanicien

Rue de Barbin, 3 — NANTES

Modèles pour fonte et cuivre. | Dentures d'Engrenages.

Outils Montés en tous genres

pour Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers, Tonneliers, etc.

RÉPARATIONS D'HARMONIUMS

M^{me} LEVAVASSEUR
SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

NANTES — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE SCRIBE.